

1228
Société civile immobilière
Au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 8 Avenue Jean Monnet
26000 VALENCE
834 439 465 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le trente avril,
A 15H30,

Les associés de la Société 1228, société civile immobilière au capital de 30 000,00 euros, divisé en 300 parts de 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la SOCIETE GIBIERS VIANDES VOLAILLES situé Avenue de la Condamine ZA La Motte, 26000 VALENCE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents, il en résulte que :

- Monsieur **Patrick ALMÉRAS**, titulaire de 42 parts sociales en nue-propriété, est présent ;
- Madame **Françoise CASTEL**, titulaire de 72 parts sociales en nue-propriété, est ;
- La Société **FC INNOVATION**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric LOUISOT, titulaire de 72 parts sociales en pleine propriété, est ;
- Monsieur **Jean-Christophe FOLLET**, titulaire de 42 parts sociales en nue-propriété, est présent ;
- La Société **SECRETS DE RAVIOLES**, représentée par son cogérant, Monsieur Jean-Christophe FOLLET, titulaire de 156 parts sociales en usufruit, est présente ;
- La Société **SILLAGE INVESTISSEMENTS**, représentée par son cogérant, Monsieur Jean-Christophe FOLLET, titulaire de 72 parts sociales en pleine propriété, est présente ;

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe FOLLET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 8 Avenue Jean Monnet, 26000 VALENCE au 75 Rue du Col des Limouches – 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

«

Article 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé

75 Rue du Col des Limouches – 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve d'une ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des associés, et en tout autre lieu, par décision collective extraordinaire des associés.

»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents, les cogérants et le Président de Séance.

M. Patrick ALMÉRAS
Associé – Gérant

Mme Françoise CASTEL
Associée - Gérante

M. Frédéric LOUISOT
Gérant non associé

M. Jean-Christophe FOLLET
Associé Gérant – Président de Séance

Société FC INNOVATION
Représentée par son Président
M. Frédéric LOUISOT
Associée

Société SECRETS DE RAVIOLES
Représentée par son cogérant
M. Jean-Christophe FOLLET
Usufruitière

Société SILLAGE INVESTISSEMENTS
Représentée par son cogérant **M. Jean-Christophe FOLLET**
Associée